

Séance du 23 octobre 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : FINANCES - Subventions aux associations

Monsieur SOROSTE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Office de commerce, en partenariat avec la Ville, a préparé l'organisation du Marché de Noël 2008. Comme les années précédentes, il se tiendra place de la Liberté et place du Réduit, du 28 novembre au 28 décembre, et devrait accueillir 70 exposants.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour l'animation de notre ville à l'occasion des fêtes de fin d'année, il est proposé d'allouer à l'Office de commerce une subvention de 36 000 € HT (43 056 € TTC) destinée à financer uniquement les dépenses d'animations.

En second lieu, il convient d'attribuer au Comité d'action sociale du personnel municipal une subvention complémentaire de 6 711 € correspondant au versement d'une allocation pour enfant handicapé.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € à l'association Cinéma et culture, gestionnaire du cinéma d'art et d'essai.

Pour le paiement de ces subventions de fonctionnement, les crédits correspondants sont prévus à la Décision modificative n°2 présentée à cette même séance du Conseil, au chapitre 65, compte 6574.

Enfin, il est proposé d'allouer deux subventions d'équipement :

- une subvention de 7 000 € au Cercle de bridge de Bayonne pour la réalisation d'une aire de stationnement à l'arrière du bâtiment occupé par cette association ;

- une subvention de 10 400 € à la Croix Rouge pour l'aménagement de leurs nouveaux locaux aux Allées Marines.

Pour ces subventions d'équipement, des crédits sont disponibles sur l'enveloppe votée au Budget primitif 2008.

Je vous demande d'approuver l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions de financement conclues entre la ville et l'Office de commerce, le Comité d'action sociale du personnel municipal et l'association Cinéma et culture.

Adopté.

Mme Pibouleau-Blain ne participe pas au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.